



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE Du 8 JUIN 2026 à 18 h 30

Convocation du 04.06.2026

Objet :

- 1-Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2-Décision pour le centre aéré de Champagnole
- 3-Questions diverses

Etant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. DURBET Denis, Maire.

Etaient présents : J. SCHNEITER, D. DURBET, D. BEYNEL, M. GILABERTE-LOPEZ, J. DUBOIS, A. LITIM, S. ROLLIN, D. COLIN, A. LACROIX, J. JAILLET, O. BENOIT PASZKO, R. MELET, V. GROSGOJAT, S. ANNEIX.

Absente excusée : C. PETOT donne procuration à D. BEYNEL.

Me J. DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le procès-verbal précédent est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.

2. Décision pour le centre aéré de Champagnole

Lors du précédent conseil, la décision de ne pas supporter les frais facturés par Champagnole pour le centre aéré a été prise. Suite aux mécontentements des administrés, l'équipe Municipale a rencontré le collectif des familles afin de pouvoir échanger ensemble et trouver des solutions pour que les familles ne soient pas privées du centre de loisirs. Le conseil municipal a donc proposé de facturer aux familles les frais que la ville de Champagnole facturerait. Mr le Maire a demandé à Mr Melet de bien vouloir sortir de la salle et de ne pas prendre part au vote au vu de son implication dans le collectif.

Le conseil, après en avoir délibéré, a voté la refacturation totale aux familles à 13 voix et 1 abstention.

Suite à cette décision une convention, d'une durée d'un an, devra être signée par les parents désirant inscrire leur enfant au centre. Sans cette convention signée, le centre de loisirs ne pourra valider l'inscription.

Durant l'année, plusieurs possibilités vont être étudiées : notamment créer un centre aéré à l'école de St Germain en Montagne ou voir avec la Communauté de Communes.

3. Questions diverses

Nous sommes toujours en attente des panneaux commandés chez Markosol pour l'ensemble du village.

Une information aux habitants sera faite afin d'expliquer la décision du centre aéré.

Mr le Maire souhaiterait avancer sur le projet de l'application pour la transmission des informations communales.

Un rappel sur la divagation des chiens et chats sera effectué.

Me Litim remercie la commission Forêt et Mr Ibanez pour la visite de la forêt. C'était top !

L'ensemble du conseil remercie le Foyer Rural pour le gouter de Fêtes des Mères ainsi que le service des hommes durant cette après-midi. Un merci à Mr Gilaberte pour l'aide et la prise de photos.

Remerciement également à Mr Lacroix et Mr Colin pour l'aide effectuée lors de la période d'arrêt de l'employé communal.

La séance est levée à 19h15.

Justine DUBOIS
Secrétaire de séance

Denis DURBET
Le Maire